Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_06-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Modification de la délibération n° DCM 25.03.06 du 19 juin 2025 relative à la cession des parcelles situées rue Emile Zola à ISBERGUES au profit du Groupe Habitat Hauts de France

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_06-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.06

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° DCM 25.03.06 du 19 juin 2025, le conseil municipal a approuvé la cession au Groupe HABITAT Hauts-de-France de parcelles communales situées rue Émile Zola, pour un montant d'un euro symbolique, en vue d'une opération de logements sociaux.

Il informe les membres de l'assemblée que la division parcellaire de ces terrains et l'intégration de la parcelle section AL n° 785 ont modifié le plan cadastral et fait évoluer la contenance totale à 9 348 m².

Les parcelles objet de la cession sont désormais désignées comme suit :

- section **AL n° 766 (issue de la parcelle AL n° 370)** ;
- section **AL n° 772 (issue de la parcelle AL n° 377)** ;
- section **AL n° 784 (issue de la parcelle AL n° 378)** ;
- section **AL n° 785 (issue de la parcelle AL n° 577)**.

Le pôle d'évaluation domaniale a actualisé son avis le 24 septembre 2026 pour intégrer ces évolutions, fixant la valeur vénale de l'ensemble à 170 000 € HT (assortie d'une marge de 10 %).

Afin de tenir compte de cette nouvelle consistance foncière, il convient de modifier la délibération initiale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DCM 25.03.06 du 19 juin 2025 ;

Vu l'avis actualisé du pôle d'évaluation domaniale en date du 24 septembre 2026 ;

Considérant la modification des références cadastrales et de la superficie de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE

- **De modifier** la délibération n° DCM 25.03.06 uniquement quant à la désignation des parcelles cédées au Groupe HABITAT Hauts-de-France, désormais cadastrées section AL n° 766, 772, 784 et 785 pour une superficie totale de 9 348 m².
- **De maintenir** le prix de cession à un euro symbolique (1 €).

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_06-DE

DCM 26.05.06

- **De préciser** que toutes les autres dispositions de la délibération n° DCM 25.03.06 (prise en charge des frais, etc.) demeurent inchangées.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette cession.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.